Le Loroux-Bottereau

CONSEIL MUNICIPAL 2020

10 Novembre 2020

Procès-verbal approuvé le 26 janvier 2021

Le dix novembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 4 novembre 2020
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 23

RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MENARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – LEROY Thomas –JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CEREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLEMIN Wilfrid – HARNOIS Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – BOURGET Marguerite – BLANCHÉ Laurent – LEROY Marie-Line – MILLIANCOURT Tony – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – BARRÉ Didier – VIVANT Mathilde – DUCOURET Cédric – LAGADEC Klervi – BRELET Yves.

Étaient absents excusés : 6 – AHOULOU Pierre (Pouvoir remis à POUPARD-GARDÉ Sylvie) – LETOURNEUX Claudine (Pouvoir remis à SÉCHER Réjane) – COQUILLAUD Magdalena (Pouvoir remis à REDUREAU Françoise) – MILLIANCOURT Tony (Pouvoir remis à MILLIANCOURT Sandrine) – BARRÉ Didier (Pouvoir remis à MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie) – VIVANT Mathilde (Pouvoir remis à BRELET Yves).

Secrétaire de séance : POUPARD-GARDÉ Sylvie.

- **Une minute de silence sera observée en hommage aux victimes des derniers événements**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 Septembre 2020**
  Aucune observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I°) FINANCES

Présentation par Réjane SECHER

1.1 – Décision modificative

Les budgets 2020 ont été votés en conseil municipal le 3 mars 2020, validant ainsi les autorisations budgétaires 2020 de dépenses et de recettes sur les différents budgets (Budget Principal, Budget annexe Immobiliers Locatifs, Budget annexe Photovoltaïque, Budget annexe Lotissements).

Un point de situation des dépenses et des recettes a été réalisé début octobre. Des prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal, qui est invité à voter dans sa séance du 10 novembre des décisions modificatives.

Il vous est indiqué ci-après une présentation succincte de l'organisation comptable et financière de la Commune du Loroux-Bottereau.

Organisation Comptable

- **Maire = Ordonnateur dépenses / recettes**
  - Moyen de paiement unique : Mandat Administratif
  - Aucune manipulation de fonds (hors régies)
  - Comptabilité en partie simple

- **Comptable = Trésor Public**
  - Vérifie la légalité des dépenses et recettes
  - Procède à la liquidation
  - Recouvre par tous les moyens à sa disposition
  - Comptabilité en partie double
  - Versement du produit fiscal en 1/12èmes en contrepartie du dépôt des fonds au Trésor

4 budgets pour le Loroux-Bottereau

- **Budget général de la collectivité**
  - Opérations courantes de la collectivité

- **3 Budgets annexes sur opérations spécifiques**

- **Budget Annexe Opérations Locatives et Industrielles**
  - Opérations de Logements et Commerces : Immeuble du Bois Ferry, Logements et Commerces Porte Saumon, Terrasses des Remparts
  - Opérations industrielles : Bâtiment relais zone de la Noë Bachelon
- **Budget Annexe Photovoltaïque**
  - Centre Technique Municipal
  - Terrasses des Remparts
  - Groupe Scolaire Maxime Marchand (élémentaire)
  - Salle de Sports
- **Budget Annexe Lotissements**

Documents budgétaires

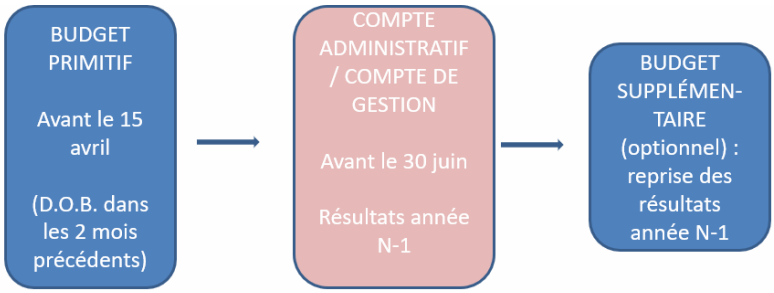

RÈGLES APPLIQUÉES AU LOROUX

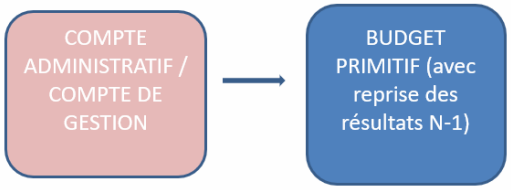

Avant le 15 avril

Le budget familial

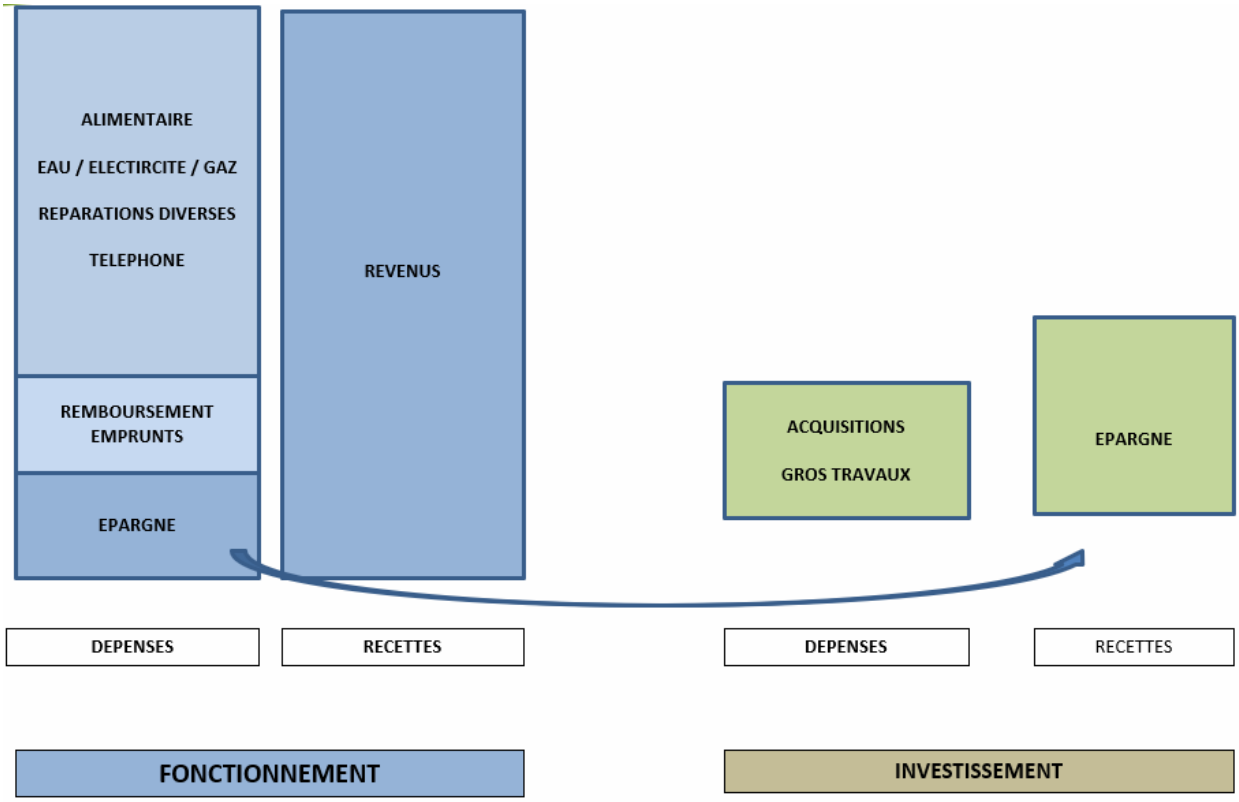

Le budget = deux sections

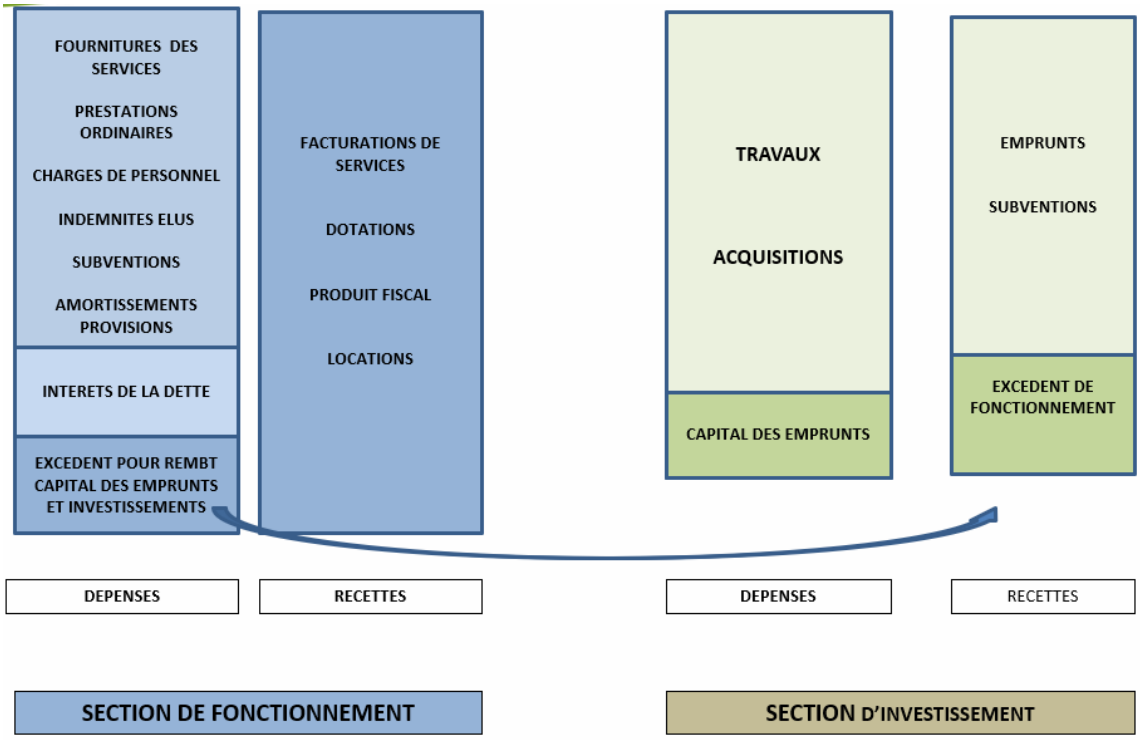

Présentation de la décision modificative du Budget Général et des budgets annexes par Céline SABOURIN, responsable Finances.

DEBAT

Yves BRELET : il aurait été nécessaire de fournir des explications concernant le budget primitif voté en début d'année 2020, et intéressant que cette décision modificative tienne compte des incidences liées au COVID 19 (baisse de certaines recettes, subventions de l'état…).

On constate également une baisse de l'autofinancement, ce qui est déjà un premier signal ; un débat aurait pu être intéressant ce soir, sans attendre le compte administratif de 2021.

Emmanuel RIVERY répond que ces remarques auraient pu être faites directement en commission.

Yves BRELET rappelle que les documents n'ont pas été fournis en amont de la commission Finances, du 15 octobre, et que ces documents, largement modifiés, ont été de nouveau adressés par courriel le 3 novembre, ce qui n'a pas permis de les approfondir avant le conseil de ce soir.

Celui-ci constate, sur le budget immobilier locatif, que la dotation aux amortissements de 100K€, a vocation à être reversé au budget général de la Collectivité ; ce fond est libre, et non affecté.

La vente de l'appartement Terrasses des Remparts n'apparait pas en recette, ce qui suppose une réduction de l'emprunt, ce qui va se traduire par un déficit entre les loyers et le remboursement.

Par ailleurs, une plus-value est constatée concernant le local ophtalmo, cette recette est une recette d'investissement et non de fonctionnement.

Claude ROBIN informe qu'il conviendra de vérifier la possibilité de réduire le volume d'emprunt suite à la vente de l'appartement Terrasses des Remparts ; pour ce qui concernant la plus-value, il conviendra de corriger.

Emmanuel RIVERY : Les remarques intéressantes exprimées par la minorité auraient pu être faites en amont, en respect du travail fait par la responsable Finances.

Sandrine MILLIANCOURT s'étonne que les recettes des cessions soient déjà intégrées alors qu'elles ne sont pas encore votées par le Conseil Municipal.

Budget Général :
Vote : 22 voix pour, trois voix contre (Yves BRELET et pouvoir de Mathilde VIVANT, Cédrick DUCOURET) et 4 abstentions (Tony MILLIANCOURT (pouvoir remis à Sandrine MILLIANCOURT), Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD et pouvoir de Didier BARRE, Klervi LAGADEC)

Budget Annexe Immobilier Locatif et Industriel :
Vote : 17 voix pour, six voix contre (Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD et pouvoir de Didier BARRE, Yves BRELET et pouvoir de Mathilde VIVANT, Cédrick DUCOURET, Klervi LAGADEC) et 6 abstentions (Freddy GILBERT, Carla HARNOIS, Sandrine MILLIANCOURT et pouvoir de Tony MILLIANCOURT, Damien VIAUD et Thomas LEROY)

Budget Annexe Immobilier Photovoltaïque :
Vote à l'unanimité

1.2 – Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 K€

Compte tenu des recettes immobilières non réalisées cette année (cf budget primitif immobilier locatif), le Conseil Municipal est invité à valider une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 K euros.

Cette ligne de trésorerie remplacera celle de 1 500 K€ qui arrive à terme en fin d'année.

DEBAT

Réjane SECHER explique que seule la cession de la Bibliothèque bretonne a été réalisée courant 2020, les autres cessions sont en attente, ce qui explique cette ligne de trésorerie.

Vote : 28 voix pour et une abstention (Tony MILLIANCOURT (pouvoir remis à Sandrine MILLIANCOURT)).

Présentation par Claude ROBIN

1.3 – Rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes

Le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité à compter de 2014, dont la gestion n'avait jamais été examinée par la chambre, a été inscrite au programme 2019 de ses travaux. La lettre d'ouverture du contrôle a été envoyée à l'ordonnateur le 1er octobre 2019, qui en a accusé réception le 3 du même mois. L'entretien d'ouverture de contrôle s'est déroulé à la mairie du Loroux-Bottereau le 15 octobre 2019. L'entretien de fin de contrôle s'est tenu le 13 décembre 2019.

La chambre a délibéré ses observations provisoires le 17 décembre 2019 et les a transmises le 24 décembre. Après en avoir accusé réception le 26 décembre 2019, la commune n'a transmis ses observations, par mail, que le 12 mars 2020. La chambre a délibéré ses observations définitives le 29 avril 2020.

La fiabilité des comptes du Loroux-Bottereau est perfectible, à l'instar des observations déjà formulées en ce sens par la Préfecture. La Chambre a en effet relevé des irrégularités qui portent atteinte à la sincérité des comptes. Elles ont trait à la comptabilisation erronée des restes à réaliser, aux provisions, et aux amortissements à passer, aux amortissements, à la comptabilisation des subventions transférables.

Annexe jointe par courriel : rapport de la chambre régionale des comptes

L'objet de la délibération du conseil municipal est de constater que le débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a bien eu lieu.

DEBAT

Claude ROBIN explique que la Chambre régionale des comptes est la représentation régionale de la Cour des Comptes, chargée d'examiner les comptes des collectivités publiques. C'est le premier audit de la commune du Loroux-Bottereau.

Claude ROBIN présente les recommandations :

Recommandation n°1 : Respecter les obligations de transparence financière envers ses administrés en publiant sur le site internet de la Commune les documents et informations prévus.

- Défaut de publication sur le site internet des informations financières essentielles jointes au budget et au compte administratif, du rapport d'orientations budgétaires et la note explicative de synthèse annexée au B.P. et au C.A.
- Défaut d'information sur la liste des marchés publics passés l'année précédente.

Recommandation n°2 : Etablir en fin de l'exercice en cours un état sincère des restes à réaliser en vue de leur reprise au budget suivant.

Les dépenses et les recettes, pour figurer au tableau des RAR doivent faire l'objet d'un engagement juridique avant la fin de l'exercice (en dépenses, les marchés de travaux doivent avoir été signés – en recettes, les contrats de prêts doivent avoir été signés et les recettes immobilières inscrites avec signature d'une promesse de vente).

La Commune a reconnu que les inscriptions budgétaires étaient utilisées comme outil de suivi des crédits d'investissements prévus par le plan pluriannuel d'investissements (PPI).

Cela altère, pour la CRC, la sincérité des comptes et peut masquer un déficit.

Dans la réalité, les recettes restant à réaliser ne **sont pas des recettes fictives, mais des recettes futures** que l'on fait apparaître trop tôt dans les comptes pour le suivi du PPI.

La chambre recommande l'utilisation d'un autre mécanisme pour articuler la vision annuelle et pluriannuelle : les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Recommandation n°3 : provisionner les risques :

- Les risques contentieux (ex : incertitude sur le prix d'un foncier dans l'attente de la fixation judiciaire en cas d'expropriation comme ce fût le cas pour la création de la ZAC (zone d'aménagement concerté du Côteau de Chotard dans la rue Claude Monnet),
- Les provisions pour perte de change (emprunt en franc suisse),
- Les provisions pour créances irrécouvrables (ex d'une facturation pour remise en état du Palais).

Recommandations n°4 et n° 5 : amortissement des biens immobiliers faisant partie du domaine privé

Aujourd'hui, il y a un décalage entre les durées d'amortissement fixées dans la délibération de 1996 et les durées effectivement pratiquées.

De plus, les grosses opérations immobilières ne sont pas amorties afin de pouvoir reverser les excédents au budget principal.

Le conseil devra donc délibérer pour fixer les durées d'amortissement selon la nature des biens (constructions-terrains-matériel).

Selon une simulation établie par le Trésor Public, le montant à amortir ressortirait à 214 667,01€ en prenant des durées longues afin d'en atténuer le financement (constructions : 50 ans/terrains : 30 ans/matériel 5 ans).

Par ailleurs, il est proposé pour les éventuelles immobilisations futures de pratiquer un amortissement sur 30 ans au lieu de 50 ans.

———

Emmanuel RIVERY, pour compléter les propos de Claude ROBIN, explique qu'au vue de la gestion antérieure, c'est une somme de 1 200 K€ qui n'apparait pas au budget général.

Yves BRELET répond que cela n'affecte en rien les équilibres, puisque les excédents des budgets annexes peuvent être reverser au budget général.

Sandrine MILLIANCOURT demande si des remarques avaient déjà été formulées par le passé sur ce sujet.

Claude ROBIN informe que la Préfecture **avait déjà sollicité la Collectivité afin d'être plus rigoureux sur les restes à réaliser des cessions.**

Yves BRELET rappelle qu'il n'y avait pas de conséquence ; ceci est uniquement une règle administrative.

Sylvie POUPARD-GARDE note toutefois que la Cour régionale des comptes remet en cause la sincérité du budget de la Commune.

Claude ROBIN rappelle que la Cour régionale des comptes a conclu à « une gestion budgétaire efficace »; Rares sont les collectivités qui gèrent un patrimoine aussi important ; C'est un mode de gestion atypique, qui n'est pas le lot commun des autres collectivités.

Claude ROBIN présente la situation financière :

Maitrise forte des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale.

Poids des charges de personnel : 48% des dépenses réelles de fonctionnement.
339 euros par habitant contre 530 euros par habitant pour la strate.

Le potentiel fiscal limité = une commune qui n'est pas riche fiscalement :

- Les bases nettes par habitant sont 1,5 fois plus élevées pour les communes de la même strate,
- Le potentiel financier de 689 euros à 704 euros par habitant contre 1 035 pour la strate (richesse fiscale théorique).

Marge de manœuvre fiscale limitée :

- Le revenu par habitant inférieur de 10% à celui de la strate (13 558 euros/14 682 euros), soit 9,6% au-dessus du Loroux-Bottereau,
- Une pression fiscale supérieure à la strate (coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui traduit la pression fiscale exercée sur les contribuables par rapport à la moyenne nationale,
- Un taux moyen pondéré de 19,4% contre 18% pour la strate (produit fiscal/base).

Précision : strate = France entière

Une capacité d'autofinancement satisfaisante (800K sur le B.P) avec une capacité de désendettement de 6 ans contre 4,4 ans pour la strate.
En consolidant B.P. + B.A., la capacité désendettement passe de 6,4 à 8,5 années pour un plafond de 12 ans sur une période allant de 2018 à 2022.
L'annuité en euros par habitant : 116 euros contre 108 euros pour la strate (page 38).

« Un effort d'investissement supérieur à la moyenne de la strate pour l'attractivité de son centre-ville » (585 euros/habitant pour 327 euros dans le 44 et 279 euros en métropole) avec une limite : « le PPI ne mentionne aucune hiérarchisation des besoins et des travaux : ni ordre de priorisation, ni une prévision calendaire de leur exécution ».

Autre observation : l'objectif du PPI visant une caf nette de 15% des RRF n'a pas été atteint (11,81 %) p.34 car les dépenses de fonctionnement ont été plus fortes.

« Le recours à l'emprunt et aux cessions pour financer les investissements la commune est généralement moins efficace dans sa recherche d'aides (subvention et F.C.T.V.A.) que celles de la strate ».

L'analyse bilancielle : la trésorerie nette consolidée correspond à 13 jours de fonctionnement fin 2018 (page 39 tableau 19). C'est le budget annexe qui génère en fin d'exercice un flux de trésorerie (cession pour 2,9 millions entre 2014 et 2019).

Le budget annexe « immobilier locatif » : les loyers représentaient 402K en 2018 (dégressifs suite vente immeuble rue de la Loire).

Le budget « photovoltaïque » : le reversement de l'excédent au budget général pose un problème juridique qui n'est pas tranché. Si on applique le principe légal, on entretien année après

année un suréquilibre sans possibilité de reversement. La solution consisterait à baisser le tarif payé par les usagers, ce qui est impossible puisqu'il n'y a pas d'usager dès lors que l'électricité est vendue à E.D.F.

———

Emmanuel RIVERY :

- Il est à noter, que la capacité de désendettement baisse ; le rapport de la Chambre régionale des comptes se termine fin 2018, et les années 2019 et 2020 n'ont pas vu la réalisation de nouveaux emprunts, donc de remboursement de capital.

- L'enjeu majeur de l'équipe actuelle sera de pouvoir revoir la gestion RH de la Collectivité, et des équipes qui en ont besoin.

Réjane SECHER présente les conclusions et perspectives :

1- Le rapport de la CRC concerne les gestion 2014/2018 alors que le bilan du PPI sera validé au 31 décembre 2020.
Cela ne remet pas en cause l'analyse de la C.R.C., mais il faudra apprécier la situation en 2021.

2- Comme le fait remarquer la C.R.C. un certain nombre de recettes fiscales, attendues sur la durée du PPI, ont été décalées (Carterie/Plessis/Leclerc).
Les recettes attendues sur la base de 468 logements prévisibles et le Plessis pourraient être évaluées à 506 K.

3- Pour la dette : l'extinction d'emprunts fin 2020 ramènent l'encours par habitant à 894 euros proche de la moyenne (843 euros /habitant).

4- Sur la seconde partie du mandat, il y aura des chutes d'emprunt donnant une nouvelle capacité d'investissement qui pourront être renouvelée sur 12 ans afin de maintenir une capacité sur le mandat 2026/2032.

5- Une capacité d'investissement de l'ordre de 13 millions est envisageable toute chose égale par ailleurs.

6- La C.R.C. pointe une pression fiscale qui ne laisse pas de marges de manœuvre sur la base du critère « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ».

D'autre part, la pression fiscale estimée selon la C.R.C. porte sur toutes les taxes et catégories de contribuables. Cela ne signifie pas pour autant que la pression soit la même sur chaque catégorie.

Le prochain changement de gouvernance de la commune doit donc inciter le futur exécutif communal à la prudence, car une évolution, sinon une rupture, de la stratégie communale suivie jusqu'à présent, pourrait ne pas être sans risque pour les grands équilibres financiers du Loroux-Bottereau.

———

Yves BRELET sollicite l'avis de Mr Le Maire sur l'analyse de la Chambre régionale des comptes, dans la mesure où il avait évoqué, dans la campagne électorale, qu'un audit financier des comptes serait réalisé.

Emmanuel RIVERY rappelle que les termes du rapport, « la fiabilité des comptes du Loroux-Bottereau est perfectible, à l'instar des observations déjà formulées en ce sens par la Préfecture. La Chambre a en effet relevé des irrégularités qui portent atteinte à la sincérité des comptes. Elles ont trait à la comptabilisation erronée des restes à réaliser, aux provisions, et aux amortissements à passer, aux amortissements, à la comptabilisation des subventions transférables » et « le prochain changement de

gouvernance de la commune doit donc inciter le futur exécutif communal à la prudence, car une évolution, sinon une rupture, de la stratégie communale suivie jusqu'à présent, pourrait ne pas être sans risque pour les grands équilibres financiers du Loroux-Bottereau. », sont des alertes.

Il conviendra de prendre en compte les remarques, et prendre du recul ; un engagement a été pris de faire un audit financier, il sera fait.

Yves BRELET rappelle, en page 43, du rapport que « l'analyse financière rétrospective révèle une gestion communale stable, économe et efficace puisque dégageant une capacité d'autofinancement stable et positive Les charges de personnel sont particulièrement maîtrisées ».

Celui-ci interroge Mr Le Maire concernant le financement du programme annoncé à hauteur de 15 à 16 millions d'investissements, dès lors que les recettes vont être diminuées, en limitant l'expansion de la commune, et en augmentant les charges de fonctionnement, via une augmentation des charges de personnel.

Emmanuel RIVERY note que l'objet du débat n'est pas celui-là ; il y a actuellement des gens en souffrance, et que le sujet « Ressources Humaines » est un vrai sujet. Il faut aussi être prêt à absorber la population qui grandit.

Yves BRELET note qu'il serait intéressant de connaitre les vrais problématiques Ressources Humaines car la politique RH menée ces dernières années a plutôt été bénéfique au personnel de la Collectivité (financier, déroulement de carrières...).

Il ne faut pas comparer les strates en termes de RH. Jusqu'en 2018, la commune n'avait pas en charge les services Enfance, puisque gérés par l'association Pluri'l, ce qui explique que le ratio des dépenses de personnel était moindre.

Claude ROBIN ne partage pas cet avis, car après intégration de la Maison de l'Enfance, le ratio comparatif reste faible, en euro par habitant.

Il conviendra de vérifier si le ratio tient compte de la prise en compte des agents de la Maison de l'Enfance.

Vote à l'unanimité

1.4 – Budget immobilier locatif – durée des amortissements

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que parmi les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion communale 2014/2018 figure le respect du 2 de l'article R.2321-1 du C.G.C.T. relatif à l'obligation d'amortir les biens immeubles productifs de revenus.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit les durées d'amortissements pour les biens acquis avant le 31 décembre 2020 :

Procédure d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en année)
Linéaire	211 – Terrains	20
Linéaire	2111 – Terrains nus	20
Linéaire	2132 – Constructions – immeubles de rapport	50
Linéaire	2138 – Autres constructions	50
Linéaire	2151 – réseaux de voirie	30
Linéaire	2158 – Installations de voirie	20
Linéaire	2181 – Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15

Pour les biens acquis postérieurement au 31 décembre 2020, il sera appliqué des durées plus courtes, à savoir, 30 ans au lieu de 50 pour les articles 2132 et 2138. D'autre part, les biens d'une valeur inférieure à 2 000 euros H.T. seront amortis sur une durée d'un an.

DEBAT

Le tableau est modifié comme suit :

Procédure d'amortissement	Catégorie de biens amortis	Durée (en année)
Linéaire	2031– Frais d'études	5
Linéaire	204 – Subvention et participation	20
Linéaire	205 – Logiciels	3
Linéaire	211 – Terrains	20
Linéaire	2111 – Terrains nus	20
Linéaire	2132 – Constructions – immeubles de rapport	50
Linéaire	2138 – Autres constructions	50
Linéaire	2151 – Réseaux de voirie	30
Linéaire	2158 – Installations de voirie	20
Linéaire	2181 – Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15
Linéaire	2182 – Voitures	5
Linéaire	2182 – Camions et véhicules industriels	4
Linéaire	2183 – Matériel de bureau élect. ou électron.	5
Linéaire	2183 – Matériel informatique	5
Linéaire	2184 – Mobilier	15

DEBAT

Vote à l'unanimité

Présentation par Réjane SECHER

1.5 – Garantie d'emprunt Podeliha pour la « Cour du Château »

Dans le cadre de l'opération de construction de 33 logements, situés « Cour du Château », Podeliha a sollicité, le 21 octobre 2020, une garantie d'emprunt auprès de la commune à hauteur de 50% des emprunts (l'autre moitié étant garantie par le Conseil Départemental).

Il est précisé que la garantie d'emprunt a comme contrepartie l'attribution d'un contingent de 20% de logements ; que ces logements peuvent être individualisés à la demande de la collectivité garante.

Les autres contingents sont les suivants : Préfecture (30%), Action Logement (30%), bailleur social (20%).

Si le bailleur devait faire appel à une garantie externe, cela représenterait une charge augmentative de 1 point sur le taux d'intérêt.

D'une façon générale, la mobilisation des prêts sociaux se fait dans les six mois précédents la livraison.

Le préfinancement se fait sur les fonds propres du bailleur.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à statuer sur la garantie de la Commune pour un volume d'emprunt de 1 902 500 euros auprès de la Banque des Territoires, selon le tableau ci-dessous.

Caractéristiques	PLUS	PLUS FONCIER	PLA I	PLA I FONCIER	PHB2	Booster
Montant	1 870 000 €	385 000 €	735 000 €	155 000 €	165 000 €	495 000 €
Quotité à garantir 50%	*935 000 €*	*192 500 €*	*367 500€*	*77 500 €*	*82 500 €*	*247 500 €*
Durée	40 Ans	50 Ans	40 Ans	50 Ans	40 Ans	30 ans
Taux	Livret A + 0,60 %		Livret A - 0,20 %		Cf contrat	
Progressivité	0 %					
Révisabilité	Double Limitée					
Echéance	Annuelle					

DEBAT

Vote : 27 voix pour et deux abstentions (Sandrine MILLIANCOURT et pouvoir de Tony MILLIANCOURT).

II°) DEVELOPPEMENT URBAIN ET PATRIMOINE

Présentation par Sandrine MILLIANCOURT

2.1 – Vente du bâtiment 29 Rue du Colonel Boutin

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé au n°29 de la rue du Colonel Boutin, en état de délabrement, qu'il vous est proposé de céder moyennant le prix de 55 000 euros.

L'estimation domaniale est de l'ordre de 50 000 euros.
La surface cadastrale représente 262 m².

Ce bien a été acquis par la Commune en 2007, pour un montant de 75 000 auprès des Apprentis d'Auteuil à titre de réserve foncière. L'objectif initial s'inscrivait dans une étude du cœur de bourg réalisé par le Centre Départemental de l'Habitat dans un objectif de réhabilitation ciblée de vieux immeubles pour un usage individuel. Cette politique n'a pas prospéré.

Le stade de ruine ne permet pas de définir une surface de plancher. L'estimation est faite en récupération foncière.

Une attention particulière sera portée sur la conservation des mosaïques en façade dans le cadre du futur projet.
Il est rappelé que la commission finances a émis un avis favorable concernant cette cession.

L'acquéreur est le voisin.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire, à signer la vente, ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

DEBAT

Vote à l'unanimité

TISSUS
CONFECTIONS
Google

N
Rue du Colonel Boutin
Rue Pierre Lasalle
Rue des Halles
Rue Julien Prudhomme
AL 611
AL 298
AL 843
AL 328
AL 918
AL 919
AL 1018
AL 1062
AL 297
10 m

2.2 – Vente d'un appartement Immeuble « Les Terrasses des Remparts »

Rappel historique de la résidence Terrasses des Remparts : l'opération est une opération réalisée entièrement sous la maitrise d'ouvrage communale en 2010.

Le programme était le suivant :

- 18 logements sociaux vendus à la Nantaise d'habitation en l'état futur d'achèvement,
- 13 logements loués directement par la Commune et conventionnés avec l'Etat en prêt locatif social,
- 12 logements vendus par la Commune,
- 3 commerces situés Rue Saint Laurent.

Cette opération était neutre financièrement : le produit des ventes et des loyers couvrait les remboursements d'emprunts. Cette opération est une pure opération de mixité sociale qui juxtapose du social, social intermédiaire PLS, de la propriété privée et du commerce au sein d'un même ensemble.

La Commune a conservé la propriété de la toiture pour une exploitation photovoltaïque.

L'appartement A10 est le dernier appartement qui reste à vendre.

Il s'agit d'un logement de type 2 d'une surface de 49,65 m² que la locataire en place souhaite acquérir.

Cet appartement destiné initialement à la vente n'avait pas trouvé preneur jusqu'à présent.

Il vous est proposé de le céder moyennant le prix estimé par les Domaines à 131 000 euros.

Il est rappelé que la commission Finances a émis un avis favorable concernant cette cession.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire, à signer la vente, ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

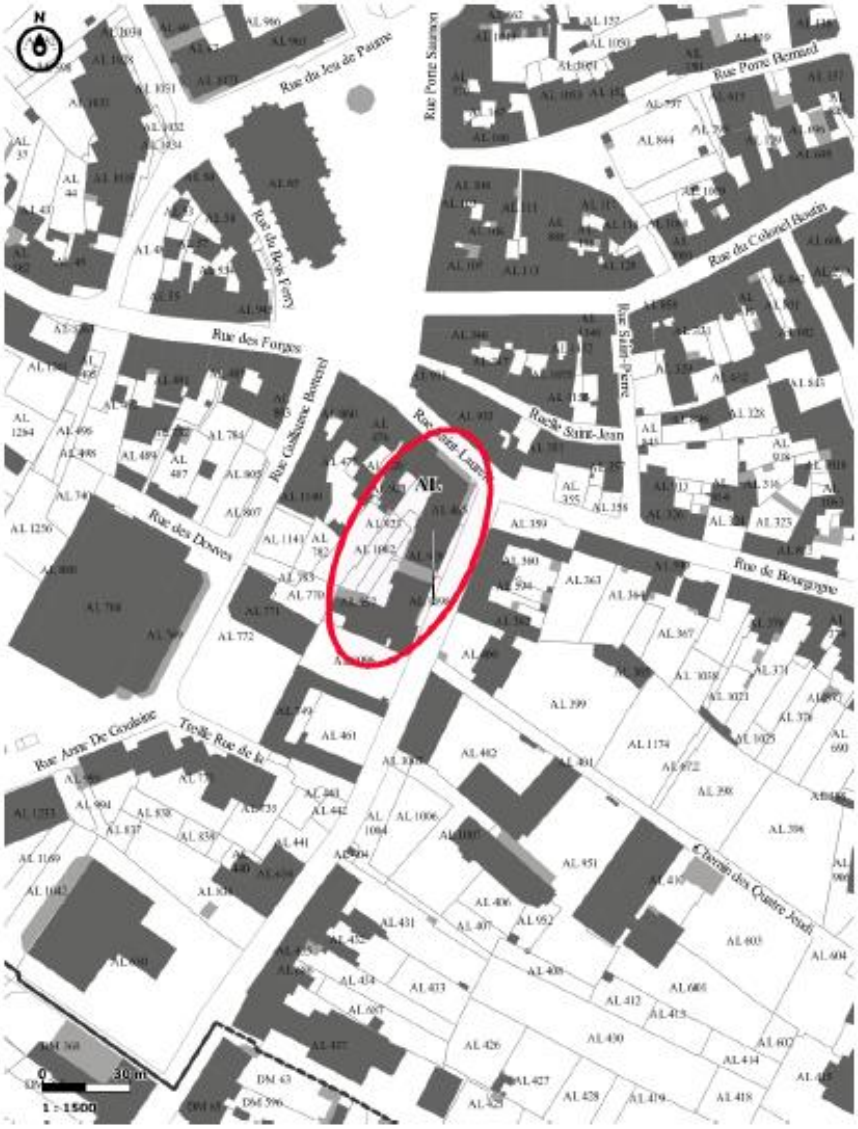
Rue du Jeu de Paume
Rue Porte Saurmon
Rue Porte Bernard
Rue du Colonel Rustin
Rue du Bois Ferry
Rue des Forges
Rue Guillaume Bernard
Rue Saint-Pierre
Ruelle Saint-Jean
Rue des Douves
Rue de Bourgogne
Rue Anne De Goulaine
Ruelle Rue de la
Terrasse des Quatre Jeudi
AL
30 m
1 : 1500

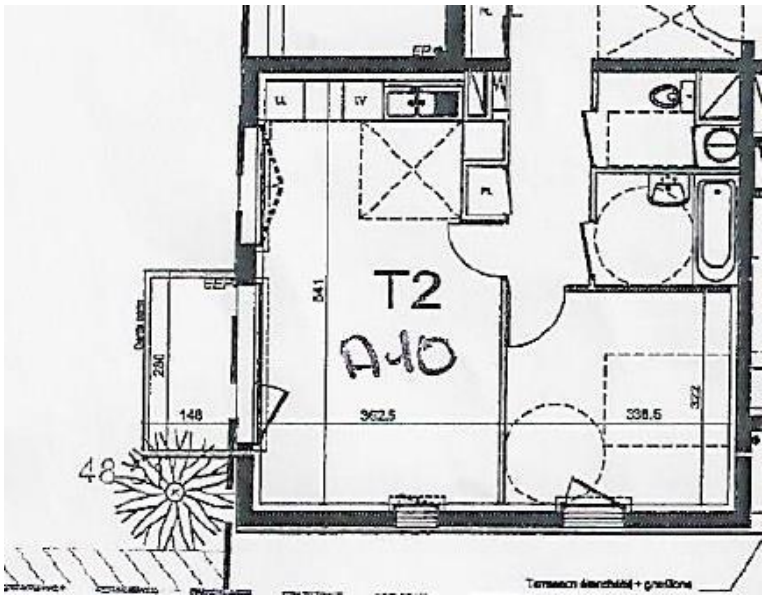
T2
A10
841
148
362,5
338,5
48

DEBAT

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD : cette recette viendra-t-elle réduire l'emprunt en cours.

Claude ROBIN répond que l'idée est intéressante mais il conviendra de vérifier la faisabilité.

Cédrick DUCOURET : quel est prix de revient de ce bien ?

Claude ROBIN répond qu'on est autour des 2 500 euros du mètre carré.

Vote à l'unanimité

2.3 – Vente du foncier « La Tartine du Bonheur »

A l'origine, ce bâtiment était un local d'imprimerie vendu par la Commune en crédit-bail.

L'entreprise ayant rencontré des difficultés, le bâtiment est revenu dans le giron communal. A défaut de reprise par une entreprise, ce fut un commerce de boulangerie qui se positionna dans le cadre d'un bail commercial.

Le fonds de commerce a changé de mains pour devenir la propriété commerciale de Monsieur Emeriau sous l'enseigne « La Tartine de bonheur ».

Monsieur Emeriau ne voulait pas engager de travaux de transformations sans acquérir la propriété des murs.

Un accord vient d'être trouvé à hauteur de 385 000 euros nets vendeur pour une surface foncière de 1 682 m². La seule valeur prise en compte est la valeur foncière, le bâtiment n'ayant aucune valeur intrinsèque.

Monsieur Emeriau prendra en charge la démolition.
L'estimation domaniale est de 370 000 euros.

L'acquéreur rétrocèdera à la Commune, dans un second temps, une bande de terrain le long de la rue de Loire, à destination de future piste cyclable.

Le projet présente une dimension qualitative intégrée dans l'écriture architecturale des derniers bâtiments composant cette entrée de ville.

La volonté du porteur de projet est d'être en accord avec les projets récents que sont l'hôpital et la pharmacie.

Le projet consiste à la reconstruction en totalité de la boulangerie actuelle comprenant à terme :

- Un lieu de production (270 m²),
- Un magasin de vente (71 m²), avec espace de restaurant type snacking au rdc (40 m²) et à l'étage (30 m²),
- Un espace à l'étage réservé aux vestiaires, à la réserve et aux bureaux / salle de repos,
- Une terrasse à l'étage de 46 m²,
- Un parking de 30 places.

L'emprise au sol du projet est 380 m² environ pour une surface de plancher totale d'environ 480 m².

Pour ce qui concerne les matériaux extérieurs :

- Le rdc sera en enduit ou béton peint de couleur foncée,
- Le volume perpendiculaire sur 2 niveaux sera recouvert avec un bardage bois vertical (la teinte sera fixée dans le temps) donnant une unité avec les façades de l'hôpital et une belle insertion avec le paysage viticole.

Les aménagements extérieurs :

- Terrasse de 55 m² face à la voie départementale,
- Double entrée clients : côté parking et côté rue de la Loire pour les piétons/cyclistes (en lien avec la future bande cyclable)
- Abri pour vélos avec station de recharge électrique
- Aménagements paysagers avec arbres de haut-jets / vergers ou 2 rangs de vignes (à l'étude)
- Création d'une noue paysagère à l'étude.

Il est également envisagé que les matériaux intérieurs soient biosourcés.

Un récupérateur de chaleur sera installé sur les chambres froides.

L'ensemble des données du projet révèle ainsi une volonté d'être exemplaire sur le plan environnemental dans son ensemble.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur Le Maire, à signer la vente, ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

DEBAT

Yves BRELET souhaite savoir si le commerce sera fermé pendant la durée des travaux.

Sandrine MILLIANCOURT répond par la négative, les travaux n'étant pas sur la même emprise que le bâtiment actuel.

Vote à l'unanimité

N
AH
ZE
ZD
AD
Route départementale n°315 de Landemont aux Sorinières
Rue de la Diette
Rue de la Loire
Rue de la Gaudine
Rue de l'Aubée
Rue de la Loire (R.D. n°37)
0
30 m
1 : 1500

Route
101
52
102
103
Divatte
la
86
Rue
de
84
175
de
la

2.4 – <u>Appel à manifestation d'intérêt pour un contrat « Cœur de bourg/ Cœur de Ville »</u>

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement des Communes et intercommunalités, a priorisé une action dénommée Cœur de Bourg/Cœur de Ville.

L'objet concerne la requalification urbaine dans les domaines de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités, des services et commerces de proximité.

Le Conseil départemental accompagne à la définition d'une stratégie d'aménagement du cœur de bourg avec un soutien aux projets inscrits dans cette stratégie répondant à une logique de requalification urbaine.

Les collectivités qui souhaitent s'engager dans ce dispositif doivent répondre à un appel à manifestation d'intérêt.

Aussi, afin de ne pas perdre le bénéfice de ce soutien sous forme d'une convention pluriannuelle (convention cadre), il vous est proposé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt au titre de la requalification urbaine de l'ilot Hôpital et de ses abords dont les objectifs répondent à ceux du Département.

Cette inscription ne préjuge en rien des choix urbains qui seront décidés au terme d'une démarche participative avec les comités citoyens. Il s'agit de prendre rang sans attendre la définition du contenu.

DEBAT

Emmanuel RIVERY ajoute que la Préfecture a également sollicité les Communes de Vallet et du Loroux-Bottereau pour candidater au projet « Petites villes de demain », porté par l'Etat, en lien avec le dossier « Cœur de bourg », qui porte sur l'habitat, l'isolation, l'environnement, le commerce…

Ce projet est également un projet de territoire, qui permettra d'avoir une vue globale de la stratégie du Loroux-Bottereau pour les 20 ans à venir.

Vote à l'unanimité

III°) DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIES ET TRANSPORTS

Présentation par Cédric CEREZ

3.1 – Indemnité d'éviction partielle due au GAEC de la Gâtine

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles d'une surface totale de 3ha59ares30ca au lieudit « le Bois-Brulé » à l'angle de la route de Landemont et de la déviation.

Ces parcelles font l'objet d'un bail rural au profit du G.A.E.C. de la Gâtine.

La Commune a soustrait à cet exploitant une surface de 1 429 m² pour les besoins de l'éco-pâturage et d'un cheminement piéton.

Conformément aux dispositions du code Rural et de la Pêche Maritime, il vous est proposé de fixer à 300 euros le montant de l'indemnité d'éviction.

DEBAT

Vote à l'unanimité

IV°) RESSOURCES HUMAINES

Présentation par Réjane SECHER

4.1 – Modification du tableau des effectifs

Il y a lieu de tenir compte des modifications de temps de travail selon le tableau ci-dessous :

Création	Temps travail	Suppression	Temps travail	Motif	Date effet
Emploi permanent					
Adjoint du patrimoine principal 1ère cl. (C3)	35/35ème	Adjoint du patrimoine principal 1ère cl. (C3)	33/35ème	Augmentation temps travail si capacité	01/02/2021
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	32.58/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	32.58/35ème	Si avancement de grade	01/12/2020
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	27.18/35ème	Adjoint technique territorial (C1)	27.18/35ème	Si avancement de grade	01/12/2020
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe (C3)	26/35ème	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe (C2)	26/35ème	Si avancement de grade	01/12/2020
ATSEM principal 1ère classe (C3)	35/35ème	ATSEM principal 2ème classe (C2)	35/35ème	Si avancement de grade	01/12/2020

Adjoint technique territorial (C1)	5.31/35ème	Adjoint technique territorial (C1)	6.78/35ème	Diminution à la demande de l'agent	01/12/2020
Adjoint technique territorial (C1)	25.22/35ème			Reprise avec réorganisation	01/12/2020
		Adjoint technique territorial (C1)	5.75/35ème	Retraite	01/12/2020
		Adjoint d'animation territorial (C1)	4.26/35ème	Démission	01/12/2020
		Adjoint technique territorial (C1)	35/35ème	Retraite	01/12/2020
		Technicien principal 2ème classe	35/35ème	Retraite	01/12/2020
		Adjoint technique territorial (C1)	5.35/35ème	Disponibilité depuis + 1an	01/12/2020
		Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	35/35ème	Mutation	01/12/2020
		Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	29.13/35ème	Retraite	01/12/2020

Une explication littérale et synthétique vous sera présentée lors de la séance.

DEBAT

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD s'interroge :

- Sur la première ligne du tableau des effectifs : l'effet rétroactif étant toujours possible, pourquoi modifier le tableau des effectifs au mois de novembre pour un agent dont on ne sait pas s'il sera en capacité au 1er février prochain ?
- Pour ce qui concerne les avancements de grade : même question, quel intérêt de les faire en novembre alors que l'effet rétroactif est toujours possible ?

Claude ROBIN : concernant l'adjoint du patrimoine, s'agissant d'une modification du temps de travail de l'agent, dans le cadre d'un dossier de demande de subvention (cf DRAC), il s'agit de l'anticiper. Des réponses, plus précises, seront faites ultérieurement.

Yves BRELET s'étonne d'un certain nombre de suppressions de postes, sans qu'il y ait de compensations.

Claude ROBIN : il s'agit uniquement de mettre à jour le tableau ; sur les postes où les agents sont partis, des agents ont bien été embauchés mais sur d'autres grades.

Yves BRELET : il serait judicieux de procéder à la mise à jour du tableau de manière simultanée départs/arrivées.

Vote : 22 voix pour et sept abstentions (Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, et pouvoir de Didier BARRE, Cédrick DUCOURET, Klervi LAGADEC, Yves BRELET et pouvoir de Mathilde VIVANT, Carla HARNOIS).

V°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

Comité Enfance Jeunesse familles

- Mise en place d'une cellule de veille COVID19 en septembre, et qui réunit des élus, des techniciens, les responsables d'établissements, les représentants de associations de parents d'élèves ; La dernière réunion a permis d'échanger sur le protocole sanitaire des établissements, les circuits d'information, et de communication en direction des familles, faire le lien également avec le comité Sports, quant à l'utilisation des équipements sportifs,
- Accueil des enfants en cas de fermeture de classe pour raisons sanitaires COVID19,
- Coordination avec les écoles et la municipalité/adaptations liées au confinement depuis le 2 novembre 2020,
- Comité Enfance Jeunesse du 23 septembre 2020 : présentation des axes structurants de la politique Enfance-Jeunesse, sur Le Loroux-Bottereau, et sur l'ensemble du territoire de la CCSL, avec plus particulièrement la présentation de Convention Territoriale Globale (CTG « Grandir Ensemble en Sèvre et Loire ») ; et enfin lancement du nouveau Plan Educatif De Territoire 2020-2023 (PEDT), constitué de représentants de parents d'élèves, des directeurs des établissements scolaires, des associations Pluri'l et Ca bourgeonne, des élus et les différents services de la Maison de l'Enfance : quatre groupes de travail thématiques ont été définis pour l'élaboration d'actions,
- Sécurisation des abords des établissements scolaires : retour de Freddy GILBERT en l'absence de Tony MILLIANCOURT :

« Depuis la rentrée des classes en septembre, le comité Enfance Jeunesse et Famille, réalise un travail autour des problèmes de circulations dans le secteur de la rue d'Anjou. Ce travail est mené en lien avec le comité Espaces verts, voirie, cadre de vie et bâtiments, en s'appuyant sur les retours des directeurs d'établissements scolaires et de l'association des parents d'élèves Maxime Marchand.

Les membres des comités se sont réunis le samedi 26 septembre sur le secteur de la rue d'Anjou, afin d'identifier les problématiques remontés, et de proposer une liste de solutions à court, moyen et long terme, permettant de fluidifier et sécuriser la circulation.

Les propositions de solutions ont été transmises aux services afin qu'ils puissent les analyser et nous faire un retour de faisabilité. Un point avec ceux-ci a été réalisé le 8 octobre, afin de lister les actions à réaliser.

Voici la liste des actions qui ont été mises en place à l'heure actuelle :

- Conserver la fermeture de la rue d'Anjou à la circulation (sauf cars),
- Repositionnement du panneau indiquant "modification des conditions de circulation" sur le mât d'éclairage, pour libérer le passage et permettre de nouveau aux voitures de se croiser,
- Communication vers les parents de la maternelle, afin qu'ils privilégient l'utilisation du parking du Zephyr,
- Reprise de l'enrobé sur les petites bordures à l'entrée/sortie du grand passage piétons rue d'Anjou qui mène du parking école à la Maison de l'Enfance pour assurer une accessibilité PMR,
- Elagage de la haie à l'entrée du parking qui longe l'école élémentaire, et mise en sens unique, de ce passage. Marquage au sol et signalisation,
- Création d'une sortie de l'ancien terrain de sport servant de parking pour les écoles sur la partie route qui longe le collège, avant le sens interdit. Marquage au sol et signalisation,
- Remise au propre d'un marquage au sol très large sur la voirie, juste avant le portail du collège, indiquant l'arrêt du premier car,
- mise en place de barrière sur le bord du trottoir, avant le stop devant l'entrée du collège, jusqu'au portail du collège.

Une demande a été faite à l'APEMM afin de réaliser un sondage auprès des parents d'élèves, pour récolter leurs avis sur les aménagements réalisés ».

- Retour sur la commission enfance parentalité de la CCSL : présentation du fonctionnement et rôle de la commission, présentation de la Convention Territoriale Globale (CTG « Grandir Ensemble en Sèvre et Loire »), échanges sur les problématiques communes du territoire (diminution du nombre d'assistantes maternelles, comment aller vers les jeunes déscolarisés…).
- Prévention routière : animations autour des écoles, et de la Maison de l'Enfance.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD s'interroge sur le projet du petit cheminement le long des ateliers, et de l'ancienne MAM ; Thomas LEROY répond que ce projet est pour le moment suspendu afin de poursuivre l'analyse des besoins et problématiques de circulation. Le comité sera en charge de ce projet.

Comité Dialogue Citoyen et Vie Associative

Le Comité s'est réuni dans sa forme restreinte (collège des élus) pour la première fois le 12 octobre dernier. A l'ordre du jour :

- Lancement de l'appel à candidatures pour la constitution du groupe de Lorousains engagés : plan de communication (information FIL, dossier MAG, affichage grand public, supports numériques), adresse : democratieparticipative@loroux-bottereau.fr, formulaire d'inscription à disposition

Les Lorousains ont donc un mois pour s'inscrire (15/10 au 15/11/2020). Plusieurs dizaines de candidatures reçues avec de réelles motivations et envies de participer aux projets pour leur ville. Profil du groupe, pour l'heure :

  - 50% hommes, 50% femmes,
  - Tranche d'âge 31-49 ans la plus représentée. Des retraités en demande de s'investir. Par contre, pas de jeunes en dessous de 30 ans,
  - Tous les comités consultatifs ont des candidats,
  - Quelques propositions pour être référents de quartier/village.

Le prochain Comité du 19 novembre 2020 va travailler à proposer des modalités de désignation des personnes dans les différents comités.

- Les outils de gouvernance partagée à travailler : la Charte d'engagement dans la Gouvernance partagée et le Règlement Intérieur du Conseil municipal

Deux groupes de travail sont mis en place pour rédiger ces deux documents, en cours. Mise en commun des travaux à la prochaine réunion du comité. Une autre séance pour finaliser au mois de décembre 2020. (sous réserve des contraintes liées à la crise sanitaire).

Comité Santé, Social et Solidarités

Le comité s'est tenu le 19 Octobre 2020 :

- Présentation du comité et des agents en charge (Virginie NOCQUET-THIBAULT pour le CCAS et Cécile BEZIERS pour les services à la population),
- Point sur la préparation de la marche nordique dans le cadre d'Octobre rose, les actions mises en place par les services techniques pour décorer les espaces verts aux couleurs roses, etc… (la marche a pu se tenir le 24/10 en respectant les mesures barrières, environ 200 marcheurs et 1 074€ récoltés remis à Europa Dona pour des actions de sophrologie en visio-conférence pour les patientes),
- Début de réflexion sur les aménagements possibles pour la bourse au permis de conduire et la mutuelle solidaire,
- Distribution aux aînés d'un colis de Noël en remplacement du repas organisé habituellement,
- Prochain CCAS, le jeudi 12 novembre 2020.

Comité Culture et Loisirs

Le comité s'est tenu le 2 novembre 2020 dans la salle du conseil pour respecter la distanciation compte tenu de la période de re-confinement :

- Présentation du comité et des agents en charge (Magali ERRIEN-LOEZIC pour la médiathèque, Laure TOUZE pour l'animation et Cécile BEZIERS pour les services à la population),
- Présentation du budget de chaque entité, les animations récurrentes et des projets abordés par le comité pour 2021,
- Présentation du projet de marché de Noël et des actions possibles si les conditions sont réunies pour que celui-ci se déroule compte tenu de la crise sanitaire, réflexion sur des actions pour aider les commerçants du centre-ville.

Commission Moyens Généraux

- Recrutement du Directeur Général des Services : entretiens prévus le 24 novembre,
- Etude en cours sur la vidéosurveillance,
- Etude en cours pour la mise en place d'agents aux entrées et sorties des écoles (matin et soir),
- Distribution du MAG fin octobre,
- Commission Communication 26 novembre 2020,
- Travail en cours : télétravail : besoins en cours, investissements à engager,
- Travail en webconférence, achat de pieuvre, caméras, mise en place pour les prochains comités…

Comité Développement économique

Emmanuel RIVERY informe qu'il a été activé, le jour du confinement, la cellule COVID, avec les commerçants, la chambre des métiers ; différents relais d'informations ont été enclenchés ; proposition de présence sur le marché du jeudi…

Cédrick DUCOURET souhaite interpeller les élus concernant un certain nombre de sujets :

« Vous avez, maintenant, lancé les comités et commissions. Vous avez pu constater que nous essayons dans la majeure partie des cas de nous rendre disponible, même pour des réunions ou actions programmées à la dernière minute… Cependant nous constatons qu'il existe un certain nombre de projets ou de réunions importantes où nous ne sommes pas conviés :

- *Réunion de crise Covid,*
- *Projet et étude sur la télésurveillance,*
- *Projet et étude sur la mise en place d'agents aux entrées et sorties des écoles,*
- *Projet et étude sur le déménagement de l'école privée.*

et certainement encore d'autres projets ou réunions dont nous ne sommes pas au courant…

Nous sommes convaincus que nous pouvons apporter notre expérience et des idées nouvelles à l'ensemble des projets et actions de la commune. Cette mutualisation des moyens permettrait à la commune d'afficher une gouvernance partagée déjà au sein du conseil municipal…même si notre représentation est minime…mais nous ne reviendrons pas sur votre décision…

Nous vous demandons donc de nous convier aux réunions, et de nous informer sur l'évolution des projets, ayant un impact fort sur la vie de la commune. A moins que notre présence soit hostile à votre réflexion...

Par ailleurs, comme nous vous l'avions annoncé et demandé, nous avons refusé nos indemnités de conseiller municipal au mois de septembre. Nous vous avions demandé de les utiliser à bon escient pour la commune.

Vu le contexte actuel et en soutien à nos petits commerçants ainsi qu'aux Lorousains, nous vous demandons que le budget alloué à nos indemnités de conseillers municipaux de la minorité soit reversé, sous forme de bon d'achat valable jusqu'au 15 janvier 2021, à chaque foyer qui en fera la demande à la mairie pour des achats valables dans des commerces non essentiels de la commune.

Vous êtes libre d'abonder cette somme si vous souhaitez vous joindre à nous.

En vous remerciant par avance. »

Thomas LEROY précise que le sujet de la vidéo surveillance et le sujet de déplacement de l'école ont été abordés dans les derniers comités où les élus de la minorité n'étaient effectivement pas représentés.

Concernant la cellule COVID, Maryse JANNIN-MAHIEU précise que les élus ont été conviés sur la première réunion, sur la seconde, le délai de mise en œuvre était trop court pour envisager de réunir l'ensemble des représentants.

Emmanuel RIVERY précise également que les sujets télésurveillance, mise en place d'agents aux entrées et sorties des écoles ont été abordés en commission Finances. Pour ce qui concerne le sujet école, le dossier a été lancé par l'ancienne équipe, donc pas complètement inconnu par la minorité.

Concernant les indemnités, le sujet sera évoqué avec le Directeur Général et une réponse sera faite.

Cédrick DUCOURET acte les réponses, et rappelle que les élus de la minorité peuvent être sollicités même à la dernière minute.

VI°) INFORMATIONS

Commerces : ouvertures dominicales 2021

Il est rappelé que le principe des dérogations au repos dominical relève des compétences du Maire au titre de l'article L.3132-26 du code du travail.

Cet article, modifié depuis la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, précise que les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle le dimanche, par décision du maire après avis du Conseil Municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016. La décision concernant plus de 5 dimanches ne peut être prise par le maire qu'après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre. La loi « Macron » a introduit l'obligation pour le maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La dérogation est collective. Aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants, la dérogation doit impérativement profiter à la branche commerciale toute entière. Le caractère collectif de la dérogation municipale garantit une situation de concurrence équilibrée à la totalité des établissements d'une même branche, qui bénéficient tous ainsi de l'autorisation pour les mêmes dimanches désignés.

Les dates, pour l'année 2021, sont les suivantes :
- 10 janvier 2021 (soldes d'hiver)
- 27 juin 2021 (soldes été)
- 28 novembre 2021 (fêtes de fin d'années)
- 5 décembre 2021 (fêtes de fin d'années)
- 12 décembre 2021 (fêtes de fin d'années)
- 19 décembre 2021 (fêtes de fin d'années)
- 26 décembre 2021 (fêtes de fin d'années)

Les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m2 peuvent travailler trois jours fériés maximum, en complément.

VII°) QUESTIONS DU GROUPE UNIS VERS 2026

Question 1 : « Dans Ouest France du 23 octobre 2020, vous affirmez avec Christelle BRAUD, présidente de la communauté de commune Sèvre Et Loire, votre volonté de maintenir la zone du Brochet à Vallet.

Or lors de la campagne électorale, vous vous engagiez si vous étiez élu maire à, nous vous citons, « Impulser des actions en faveur du climat, préserver la biodiversité en favorisant l'implantation de haies, participer à la qualité de l'eau, accompagner l'agriculture biologique afin de développer les produits locaux, veiller au maintien de l'activité agricole et valoriser notre identité de ville à la campagne… ».

Les mêmes préoccupations donc que celles des opposants actuels à la zone du Brochet (Cf vidéo intitulée « Vallet : bourg convivial ou centre commercial ? Non à la Zac du brochet »).

Pouvez-vous nous expliquer ce qui paraît être une contradiction entre vos engagements et vos actes ? ».

Emmanuel RIVERY rappelle que cette zone a été lancée il y a plus de 10 ans, et initiée par l'équipe municipale de l'époque ; c'est un projet hyper-structurant et sécurisant pour la ville de Vallet (poids-lourds Hyper U), il s'agit de ne pas s'immiscer dans les décisions portées par le Maire de Vallet.

Concernant le développement écologique, il est toujours au cœur des préoccupations de l'équipe actuelle.

Question 2 : « Une nouvelle classe a été ouverte lors de la rentrée à la maternelle Maxime Marchand (établissement public). Y-a-t-il eu création d'un poste d'ATSEM ou une mutualisation des postes actuels compte tenu des effectifs réduits par classe ? ».

Maryse JEANNIN-MAHIEU informe qu'une huitième classe a été ouverte à la rentrée de 2020-2021. Le recrutement d'une nouvelle atsem a été réalisé en aout. Cet agent était déjà en poste au Loroux.

Thomas LEROY précise que le ministre de l'éducation nationale a souhaité diminuer les effectifs des classes, souhaitant apporter du confort aux enfants. Il n'aurait donc pas été logique de ne pas recruter une atsem pour cette huitième classe.

Prochain Conseil Municipal fixé au 26 janvier 2021